

LA DÉMARCHE CRÉATIVE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE COLLECTIVE

DURÉE

21 heures

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

S'approprier le processus créatif et ses outils pour développer la performance collective en situation d'animation

PUBLIC VISÉ

Consultants ou managers

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

PRÉ REQUIS

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

CONTENU DE LA FORMATION

JOUR 1

Identifier sa créativité personnelle

- Appréhender ses croyances et blocages sur la créativité
- Identifier ses atouts
- Cultiver sa créativité de manière régulière

Test sur les croyances de la créativité

Appréhender le processus créatif

- S'approprier les notions de flexibilité et fluidité, divergence et convergence
- Identifier les règles du fonctionnement créatif,
- Réaliser le processus créatif

Exercices de mise en pratique

Utiliser les outils créatifs pour instaurer un état d'esprit créatif

- Définir le icebreaker
- Choisir le icebreaker en fonction de la séquence pédagogique animée
- Créer ses propres icebreakers

Exercices de mise en pratique sur l'animation d'icebreakers

JOUR 2

Utiliser les outils créatifs pour générer des idées

- Identifier les outils de production d'idées
- Clarifier l'outil en fonction de de la séquence pédagogique animée

Exercices de mise en pratique sur l'animation d'outils de génération d'idées

Utiliser les outils créatifs du coaching

- Appréhender l'approche narrative et son outil « l'arbre de vie »
- Découvrir la méthode « Chapeaux de Bono »
- Découvrir le photolangage
- Comprendre l'échelle de Dilts

Exercices de mise en pratique

JOUR 3

Animer une réunion créative

- Appréhender les étapes clés
- Préparer le guide de l'animation collaborative
- Découvrir la posture de l'animateur créatif

Exercices de mise en pratique

Faire émerger l'intelligence collective

- Découvrir la méthode Action Learning©
- Identifier le rôle du coach, le rôle des participants
- S'approprier la puissance du questionnement

Exercice de mise en pratique sur une problématique du groupe

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT

Méthodes actives avec mises en situation / exercices pratiques / jeux de rôle / travaux en sous-groupes avec analyse et consolidés, exposés théoriques

SUIVI ET ÉVALUATION

Avant la formation : test de positionnement individuel permettant une évaluation diagnostique

Questionnaire Google Forms envoyé à chaque stagiaire pour recueillir des attentes spécifiques

Mail d'invitation pour donner du sens à la formation, rappeler les objectifs et les grandes lignes du contenu

Pendant la formation : rappel des objectifs de la formation et du programme en début de formation, évaluation des apprentissages tout au long de la formation.

A l'issue de la formation : test de fin de formation, évaluation individuelle de la satisfaction à chaud, évaluation individuelle à froid sous forme d'un questionnaire 6 à 12 mois après la formation.

Attestation de fin de formation.

Attestation de présence et d'assiduité individuelle.

Certificat de réalisation.

FORMATEUR

Carole ALLOMBERT

CONTACT

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter par mail à lchollet@freelance.com.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

1. Présentation

AD'Missions est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi au 1 parvis de la défense 92044 Paris la défense. AD'MISSIONS développe, propose et dispense des formations en présentiel interne entreprise.

2. Inscription

- 2.1. Toute inscription est considérée comme définitive par l'intermédiaire de votre inscription.
- 2.2. AD'Missions s'engage à vous remettre dès la fin de votre formation, une attestation de fin de formation remise en main propre.
- 2.3. Pour les adhérents, le chèque de caution de 230€ vous sera remis dès facturation dans un délai de 6 mois. Dans le cas contraire, un mail vous informera de l'encaissement de ce dernier.

3. Conditions d'annulation

Toute annulation par le participant doit être notifiée par téléphone au 01.80.48.70.00 ou par mail à ichollet@freelance.com

3.1. Cas n°1 consultant ayant déjà facturé :

En cas de report ou d'annulation dans les 15 jours ouvrés avant le démarrage de la formation : aucun prélèvement ne sera réalisé sur le compte consultant.

Pour toute absence non signalée 24 heures à l'avance, votre compte consultant sera prélevé de 80€.

Attention : un chèque pour paiement peut vous être demandé dans le cas où votre solde est insuffisant.

3.2. Cas n°2 adhérent n'ayant pas facturé :

En cas de report ou d'annulation dans les 15 jours ouvrés avant le démarrage de la formation : votre chèque de caution de 230€ vous sera rendu.

Pour toute absence non signalée 24 heures à l'avance, votre chèque de caution sera encaissé.

3.3. AD'Missions se réserve le droit d'ajourner ou de reporter la formation en cas de :

- Force majeure liée au formateur (maladie, accident/incident, deuil, etc...)
- Insuffisance de participants pour assurer le bon déroulement de la session.*

*AD'Missions informera les participants au plus tard dans les 7 jours ouvrés avant le début de la formation.

Aucun consultant ne pourra prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

4. Frais déplacement

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration restent à la charge du participant. En cas d'annulation ou de report, il est largement conseillé d'ajouter une option annulation concernant les frais engagés.

5. Propriété intellectuelle

AD'Missions est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses consultants. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par AD'Missions pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive d'AD'Missions.

À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée sans accord exprès d'AD'Missions.

En particulier, le consultant s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. En tout état de cause, AD'Missions demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés à l'occasion de l'exécution des prestations pour le consultant.

6. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas

De litige survenant entre le consultant et AD'Missions à l'occasion de l'exécution de la formation, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Nanterre.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou par téléphone.